



« En 30 ans de carrière, je n'avais jamais vu ça ! » retour d'expérience de Nathalie Bonduel, la directrice du service employeurs de Cerfrance Poitou-Charentes

lundi 20 juillet 2020, par [lpe](#)

« *En 30 ans de carrière, je n'avais jamais vu ça !* » Nathalie Bonduel, la directrice du service employeurs de Cerfrance Poitou-Charentes, référente nationale au Réseau Cerfrance, évoque cette période d'accompagnement accru des chefs d'entreprise qui est loin d'être terminée !

La gestion du personnel, la mise en place du chômage partiel, l'établissement des fiches de paie, le déconfinement et ses mesures barrière... Autant de points très techniques et qui ont été un vrai casse-tête pour les employeurs ou leurs conseils pendant le confinement et même après puisque l'activité dite "normale" ne devrait pas reprendre de si tôt, de nombreux secteurs d'activités étant encore impactés. Nathalie Bonduel, référente nationale en conseil social pour le Réseau Cerfrance, dirige le service social employeurs de Cerfrance Poitou-Charentes. A ce titre, depuis le début de la crise, elle a répondu à de nombreuses sollicitations médiatiques et participé activement à plusieurs séances d'information en ligne.

"Sur le territoire, nous avons 13000 clients, dont 4500 employeurs, 700 ont été en activité partielle et certains le sont toujours. Pour autant, à ce jour, nous avons relevé peu de situations très inquiétantes et à mon sens, ceux qui vont être en difficultés l'étaient déjà plus ou moins avant le 15 mars ! Selon nos estimations, ça devrait concerner 8 à 10% d'entreprises sur le territoire. Seuls quelques secteurs de l'agriculture ont été touchés. Les activités du dépannage, de la climatisation, du bâtiment, ou encore de coiffure sont bien reparties depuis le 11 mai.

Toutefois, la reprise économique restera dépendante de l'évolution de la situation sanitaire."

« Comme si un plan comptable nouveau était publié chaque jour pour les paies ! »

" Nous avons mobilisé nos équipes en télétravail dès le départ avec des réponses apportées par email ou par téléphone. Néanmoins, en 30 ans de carrière, je n'ai jamais vu ça ! Nous avons été très vite confrontés à un problème de performance des éditeurs de logiciels de paie. Imaginez, avec une pluie de mesures gouvernementales, c'était comme si nous avions un nouveau plan comptable par jour à intégrer pour établir les paies, un temps de travail multiplié par trois pour chaque feuille de salaire en somme. Sans compter les imprécisions de certaines mesures prises par ordonnances. Nous avons alors fait remonter ces failles pour qu'elles soient rapidement comblées. »

Comment imaginer le travail du conseiller dans les prochains mois ?

" Et bien je pense que la première chose à faire va être de remettre du lien dans nos relations avec nos clients. Le téléphone, les emails, c'est bien, mais ça ne remplace pas une rencontre, un réel échange qui s'avère plus propice à la confiance. On ne s'en rend pas toujours compte, mais pour un employeur, les règles à mettre en œuvre sont vraiment très strictes.

Un aspect tout aussi étonnant : pendant toute cette période, nous avons répondu aux sollicitations de nos clients sur la rédaction de contrats, des procédures d'embauche, des élections du personnel, des contrats d'intéressement... Tout ne s'est pas complètement arrêté et Cerfrance est aujourd'hui mobilisé pour accompagner l'ensemble des entrepreneurs du Poitou-Charentes dans une reprise économique que nous espérons rapide et durable !"

A noter que Cerfrance Poitou-Charentes vient de lancer son nouveau site Internet :

www.poitoucharentes.cerfrance.fr